

## **Le report des délais relatifs à l'appel à projets "Wallonie cyclable" pour certaines communes**

**Question écrite du 11/02/2022**

**de FREDERIC André**

**à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures**

Fin de l'année 2020, Monsieur le Ministre avait lancé un appel à projets dénommé « Wallonie cyclable », afin d'inciter les villes et communes à développer rapidement un réseau cyclable sur leur territoire. Au mois de mars 2021, les lauréats de l'appel à projets ont été désignés.

Cependant, depuis lors, les inondations ont frappé une partie de notre région au mois de juillet dernier.

Pour ces villes et communes, les projets ne concernant pas directement les inondations ont été mis entre parenthèses, et ce pendant 6 mois, car la priorité était de gérer la crise.

En ce qui concerne l'appel à projets « Wallonie cyclable », la date butoir pour introduire formellement le dossier est fixée pour le 30 juin prochain. Les villes et communes doivent présenter un plan d'exécution, un cahier spécial des charges ainsi qu'un métré estimatif des travaux. De plus, les chaussées et passerelles étant complètement détruites, les projets envisagés doivent être modifiés.

Compte tenu de la situation exceptionnelle vécue par plusieurs villes et communes cet été, ne serait-il pas envisageable de reculer le délai d'introduction des projets pour les communes sinistrées ?

Cela permettrait aussi une reconstruction plus cohérente des villes et communes inondées notamment au regard d'une mobilité douce et intelligente.

**Réponse du 29/03/2022**

**de HENRY Philippe**

Effectivement les inondations ont durement touché de nombreuses communes du territoire wallon.

Il est vrai que cet appel à projets Wallonie cyclable a été initié avant la catastrophe des inondations qui a durement touché de nombreuses communes. Néanmoins, il n'est pas prévu actuellement de prolonger de manière automatique les délais prévus initialement, car de nombreuses communes ont introduit leurs dossiers initiaux dans les délais et comptent présenter les projets avant l'échéance prévue. Parmi ces communes figurent d'ailleurs des communes classées en catégorie 1 par le Gouvernement wallon et reconnues « calamité naturelle ».

Il est prévu d'octroyer encore des moyens financiers considérables à l'ensemble des communes à travers un droit de tirage pour mettre en œuvre des projets en matière de mobilité active et d'intermodalité. Aussi, les communes jouent un rôle essentiel dans le processus de relance économique et les moyens financiers dégagés par la Région doivent être utilisés le plus rapidement possible pour contribuer à cette dynamique.

Il n'est plus envisageable de travailler comme par le passé avec des appels à projets initiés il y a plus de 5 ans et qui n'ont toujours pas été concrétisés sur le terrain. Les besoins en matière de mobilité active sont avérés aujourd'hui, les moyens financiers ont été débloqués à cette fin, et il est important de tout mettre en œuvre pour concrétiser les projets retenus.

Évidemment, il est envisageable, dans certains cas bien précis, et sur base de justifications qui font état des différentes démarches déjà amorcées, que des compléments de délai soient octroyés de manière exceptionnelle

Il convient d'ajouter que le droit de tirage succédant à l'appel à projets Wacy permettra également aux communes d'améliorer les conditions de préparation de leurs projets et d'améliorer ainsi les délais de réalisation.